

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00365

Numéro SIREN : 794 355 016

Nom ou dénomination : TAMAIN CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2018 sous le numéro de dépôt A2018/003218

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **VILLEFRANCHE - TARARE**



354876

Dénomination : TAMAIN CONSULTING
Adresse : le Bourg 69170 Valsonne -FRANCE-

n° de gestion : 2013B00365
n° d'identification : 794 355 016

n° de dépôt : A2018/003218
Date du dépôt : 13/11/2018

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 15/10/2018



354876

13B365

TAMAIN CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Siège social : Le bourg 69170 Valsonne
794 355 016 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

Déposé au Greffe
Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le 13 NOV. 2018
sous le n° 18/3218

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 octobre 2018**

L'an deux mille dix huit
Le quinze octobre

Monsieur Marc TAMAIN, propriétaire de la totalité des 20 000 actions de 0,1 euro chacune composant le capital de la Société,

Après avoir constaté que les documents ci-après ont été tenus à sa disposition, au siège social, dans les délais légaux :

- le rapport établi par le Président,
- le texte du projet de décisions,
- un exemplaire des statuts,

En vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un nouvel associé
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A pris, ce jour, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Après avoir pris connaissance du projet de cession d'une action, l'associé unique propose que soit admis un nouvel associé Monsieur Cédric Allouard.

L'associé unique prend note que cet agrément lui retirera le statut d'associé unique de la société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.


Marc TAMAIN